

Objectifs

Piloté par l'Etat, le Département de l'Aveyron et l'ANAH, et mis en œuvre par Oc'téha, cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et vise à :

- lutter contre la précarité énergétique
- lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- adapter les logements pour l'autonomie de la personne
- résorber la vacance en proposant une offre locative abordable

Pour qui ?

- ➔ **Propriétaire occupant** (résidence principale), sous conditions de ressources
- ➔ **Propriétaire bailleur** (d'un logement loué ou vacant)

Quelles conditions ?

- Etre propriétaire d'un logement de **plus de 15 ans**
- Faire réaliser les **travaux par des professionnels** (label RGE obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie)
- Ne pas avoir commencé** les travaux

Pour quels travaux ?

° **La rénovation énergétique** (Isolation des combles, doublage des murs, chauffage, menuiseries...) pour réduire les factures de chauffage et d'eau chaude,



° **Les travaux lourds de gros œuvre** (toiture, planchers...), de réseaux (électricité, plomberie...), ou d'équipement sanitaire,



° **La rénovation de logements** locatifs à loyer modéré



° **Les travaux d'adaptation** des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap (monte escalier, adaptation de la salle de bain et des WC...)



Quelles aides ?

Des aides financières pouvant atteindre :



du montant HT des travaux pour les travaux de rénovation énergétique



du montant HT des travaux d'adaptation du logement.

Attention : Les subventions peuvent varier en fonction du projet de travaux.